

Interdiction des thérapies de conversion

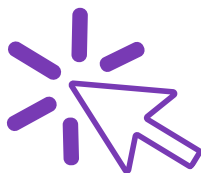


25 janvier 2022

La France interdit les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne.

Cette loi vise à mieux lutter contre les thérapies de conversion. Selon son exposé des motifs, ces « thérapies » reposent sur le postulat que l'homosexualité, la bisexualité et l'identité transgenre sont des maladies à guérir. Ciblent généralement un public jeune, elles ont des conséquences dramatiques et durables sur la santé physique et mentale des personnes qui les subissent : dépression, isolement, suicide. Ces pratiques, qui peuvent prendre la forme d'entretiens, d'ateliers, d'exorcismes, d'électrochocs ou d'injections hormonales, n'ont aucun fondement médical ou thérapeutique. Le texte introduit une nouvelle infraction dans le code pénal, punissant « les pratiques, comportements ou propos répétés visant à modifier ou à supprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, réelle ou perçue, d'une personne, et entraînant une altération de sa santé physique ou mentale ».

**Pour plus d'informations,
cliquez ici !**



Sources : <https://www.vie-publique.fr/loi/281790-loi-interdisant-les-therapies-de-conversion-lgbt>